



Commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame

BULLETIN DE LIAISON

JUILLET 2009

Arthaziennes, Arthaziens,

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'approbation du SCOT de la Communauté de Communes a eu lieu le 17 juin 2009 en mairie d'ARTHAZ PND, petit clin d'œil à notre classification en VILLAGE RURAL selon votre volonté et comme vous nous l'avez témoigné lors de l'enquête publique de décembre dernier. En effet, nous allons participer au développement modéré de notre village. Nous nous efforcerons de vous proposer plus de services et de possibilités de logements adaptés aux différentes générations grâce à la maison intergénérationnelle. Pour motiver nos décisions et autorisations de construire, notre outil - le Plan Local d'Urbanisme -, verra le jour dans le second semestre 2010. A ce jour, nous avons approuvé la politique de développement du village (PADD) et sommes en pleine élaboration du règlement et du zonage l'accompagnant. Nous sommes toujours disponibles pour les questions de déclarations préalables, certificats d'urbanisme et de permis de construire que nous adaptons dans la logique de notre futur Plan Local d'Urbanisme.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons un très bel été.

Laurent Gros, adjoint délégué à l'urbanisme



Principales délibérations du Conseil

Le Conseil Municipal délibère et :

Conseil du 31 mars 2009

Vote des taux d'imposition 2009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2009, soit :
 - 7,89 % pour la taxe d'habitation,
 - 10,04 % pour la taxe foncière,
 - 49,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Augmentation des tarifs d'eau pour la consommation de l'année 2010

Monsieur le Maire préconise d'augmenter les tarifs de l'eau pour la consommation de l'année 2010 afin de faire face à la hausse des redevances de l'Agence de l'Eau ainsi qu'aux prochains remplacements des colonnes d'eau.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la commission des finances et considérant qu'il est nécessaire de prévoir l'équilibre du budget d'eau 2010,

- Décide à l'unanimité d'augmenter de 15 centimes le prix unitaire du tarif d'eau, soit 0,84 centimes d'euro/m³, pour la consommation de l'année 2010.
- Précise qu'un courrier sera envoyé en fin d'année 2009 à chaque abonné, afin de l'informer de l'augmentation de ce tarif.

Conseil du 5 mai 2009

Attribution d'une subvention pour le Comité des Fêtes d'Arthaz

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

Considérant que les comptes financiers 2008 de l'association ont été transmis ;

Considérant qu'il convient d'apporter une aide financière aux projets des associations de la commune concourant à l'animation et au développement social et culturel de la vie communale ;

- Décide l'attribution d'une subvention de 4.000 € pour l'année 2009 au Comité des fêtes
- Nomme Madame Johane NOURRISSAT et Monsieur Nicolas GUIMET en qualité de délégués du conseil municipal en charge du partenariat avec le comité des fêtes.

Personnel communal : convention Agri Emploi

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité de prévoir une personne supplémentaire durant 6 mois au service technique/espaces verts afin de faire face au surcroît d'activités ;

- Décide d'adhérer aux services d'Agri Emploi 74 ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

Sécurisation RD 202 : Acquisition des terrains nécessaires à l'opération

Monsieur Le Maire présente le résultat des négociations amiables concernant l'acquisition des propriétés privées nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de la RD 202 - du giratoire aux Echelettes - et demande à l'assemblée de se prononcer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant qu'il est de la responsabilité de la commune de garantir la sécurité publique à tout utilisateur de la voirie située en agglomération ;

Considérant que les acquisitions envisagées permettront enfin la réalisation du projet de sécurisation par la création de deux trottoirs ;

Considérant que l'estimation des Domaines porte la valeur des terrains agricoles à 9 € le m², et celle des terrains d'agrément à 70 € le m² ;

- Décide de régulariser le transfert de propriété devant notaire pour une superficie totale de 1.007 m² selon les négociations réalisées pour les valeurs suivantes : le prix du terrain agricole sera de 10 € le m², montant des dernières transactions effectuées ; le prix du terrain d'agrément sera de 70 € le m² ; la régularisation des cessions gratuites suivant PC se fera sans soulte, ce qui portera l'ensemble des acquisitions à un montant global de 30.060 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'achat, les annexes correspondantes et tout document s'y rapportant devant Maître Achard, notaire à Reignier.
- Décide de prendre en charge le montant des frais d'acte.

Sécurisation RD 202 : Lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique

Monsieur Le Maire présente le dossier d'aménagement de sécurité de la RD 202, et fait le point sur les accords amiables passés pour les transferts de propriété. Il explique que sur 14 propriétaires, 3 ne sont pas vendeurs, et qu'il est alors nécessaire de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour assurer la continuité de la sécurisation de la RD 202 par la réalisation de trottoirs uniformes du giratoire aux Echelettes.

Suite à un examen minutieux des pièces présentées, le conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de D.U.P. pour le transfert des propriétés suivantes :
 1. Parcelle cadastrée B1 n° 2161, partie représentant une superficie de 127 m² ;
 2. Parcelle cadastrée B1 n° 2160, partie représentant une superficie de 37 m² ;
 3. Parcelle cadastrée B1 n° 2159, partie représentant une superficie de 47 m² ;
- S'engage à prendre en charge les frais de publicité d'Enquête Publique dans les journaux prévus à cet effet, selon les prescriptions de monsieur le Préfet ;
- S'engage à acquérir la totalité des parcelles nécessaires ci-dessus précitées, pour une superficie totale de 211 m², selon la valeur estimée par les Domaines, soit 1.899 € d'indemnité principale à laquelle est susceptible de s'ajouter 379,80 € d'indemnité de emploi, dès la délivrance de l'arrêté de cessibilité.

Conseil du 25 mai 2009

Sécurisation RD 202 : Sélection des Entreprises suite au Marché Public

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux est composé de 3 lots qui sont les suivants :

- Lot n° 1 Terrassement, Génie civil, Couche de forme : concerne la Commune et le SELEQ 74 ;
 - Lot n° 2 Aménagement de surfaces : concerne uniquement la Commune ;
 - Lot n° 3 Réseaux secs : concerne uniquement le SELEQ 74.
- Après vérification et classement en vertu des critères de sélection énoncés dans le règlement particulier d'appel d'offres, qui sont :
- Lots n° 1 et 2 : Montant 40 %, Valeur technique 35 %, Valeur environnementale 15 % ; Délais de réalisation 10 % ;
 - Lot n° 3 : Valeur technique 60 %, Montant 40 %.

La commission a retenu les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 Terrassement, Génie civil, Couche de forme : le groupement d'entreprises SATP-BARBAZ pour un montant du marché de 513.085,85 € HT, ainsi décomposé : 353.551,30 € HT pour la commune d'Arthaz et 159.534,55 € HT pour le SELEQ 74 ;
- Lot n° 2 Aménagement de surfaces : l'entreprise EIFFAGE pour un montant du marché de 361.201,30 € HT ;
- Lot n°3 Réseaux secs : l'entreprise GRAMARI pour un montant du marché de 184.990,90 € HT ;

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le choix de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande, et décide l'exécution des travaux pour un montant global de 1.059.278 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Président du SELEQ 74, le marché du groupement d'entreprises SATP-BARBAZ pour un montant de 513.085,85 € HT ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 361.201,30 € HT.

Conseil du 02 juin 2009

Raccordement des eaux pluviales pour la station de lavage Rose-O

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au courrier du Centre Technique Départemental de Reignier l'informant que les eaux pluviales provenant de la future station de lavage ne devaient pas être canalisées et rejetées dans le réseau d'assainissement propre à la RD 1205, le propriétaire de la station avait fait une première proposition de raccordement qui n'avait pas été retenue. En conséquence, celui-ci propose ce soir, aux membres du conseil, une seconde solution qui consisterait à l'autoriser à se raccorder au regard communal actuel situé en contrebas de sa parcelle dont les eaux pluviales aboutissent dans le puits perdu actuel du giratoire. Et à prendre à sa charge en contrepartie, la réalisation d'un deuxième puits afin de décharger le puits actuel communal qui arrive à saturation lors de gros orages et qui servira alors de puits de décantation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser le propriétaire de la station Rose-O à se raccorder au réseau d'eau pluviale existant, sous réserve de la construction et de l'entretien à sa charge d'un second puits perdu qui serait situé au sud du rond-point et à l'aval de l'existant ;
- Demande à ce que l'entreprise en charge des travaux s'engage sur la viabilité de cette solution technique.

Approbation du plan de financement du SELEQ 74 relatif à l'aménagement sécuritaire de la RD 202

Monsieur Le Maire expose que le Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2009, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération d'aménagement et de sécurisation de la RD 202 d'un montant global estimé à 490.291 € avec une participation financière communale s'élevant à 278.057 € et des frais généraux de 14.708 €, selon tableau en annexe.

Afin de permettre au syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la commune d'Arthaz Pont-Notre-Dame approuve le plan de financement des opérations à programmer et notamment la répartition financière proposée et s'engage à verser au SELEQ 74 sa participation financière à cette opération.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après avoir pris connaissance du projet des travaux figurant en annexe et délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement et sa répartition financière suivante :
 - Montant global estimé à 490.291 €
 - Avec participation financière communale de 278.057 €
 - Et frais généraux s'élevant à 14.708 €
- S'engage à verser au SELEQ 74 80 % du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 11.766 € sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde étant régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- S'engage à verser au SELEQ 74, les 20 annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de la 1^{ère} annuité intervenant au plus tôt le 1^{er} janvier 2010 aux conditions fixées par le SELEQ 74 après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

Lancement enquête publique* sur le déplacement/agrandissement du chemin des Vignes de Barjoz

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la visite sur place de la commission voirie afin d'envisager des solutions d'aménagement du chemin des Vignes de Barjoz, contact a été pris avec le propriétaire riverain du terrain qui serait d'accord de céder gratuitement une partie de sa parcelle pour l'agrandissement de ce chemin rural actuellement impraticable.

Il convient donc dès à présent de lancer une enquête publique sur le déplacement et l'agrandissement de l'assise du chemin des Vignes de Barjoz dont une partie serait sur le terrain de Monsieur Michel RIOCHE afin de le rendre de nouveau accessible aux piétons et cyclistes.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable dans le cadre du déplacement d'une partie de l'assise du chemin rural des Vignes de Barjoz nécessitant l'acquisition gratuite d'une parcelle appartenant à un propriétaire riverain ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Lancement enquête publique* sur le déplacement de la route de l'Etang

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite au contentieux opposant les consorts Duvillard à Monsieur Monnet Vidonne sur des véhicules de gros tonnages venant livrer les serres de ce dernier en passant sur la cour actuelle des consorts Duvillard, un plan de délimitation a été effectué par un géomètre afin de déterminer l'exacte emprise de la route communale de l'Etang.

Il ressort au vu du relevé topographique qu'une partie de l'assise actuelle de la route est située sur une parcelle appartenant aux consorts Duvillard et que la cour de ces derniers est située sur la véritable assise cadastrale de la voie communale.

En conséquence et afin de résoudre cette situation, Monsieur Le Maire propose de lancer une enquête publique sur la rectification éventuelle de l'assiette de la route de l'Etang qui se traduirait par un échange de terrains avec les consorts Duvillard.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles R141-4 à R141-10 du code de la voirie routière,

- Prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable dans le cadre de la rectification de l'assiette de la route communale de l'Etang ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

* Suite à ces délibérations, nous recherchons 2 personnes qui seraient intéressées pour être commissaires-enquêteurs sur ces deux enquêtes publiques.

Date des prochains Conseils Municipaux à 20 h. 30 :

- 21 juillet
- 1^{er} septembre

Informations

- **Renfort dans le personnel municipal :**

Madame Andrée Maulet, retraitée depuis avril, assure à l'agence postale communale depuis mai le remplacement de Madame Françoise Chabod lors de ses congés et formations.

- **Commerçants ambulants :**

Le service de proximité du jeudi s'agrandit ! Monsieur Marin, poissonnier, et Madame Duret, productrice arthazienne de légumes, vous proposent chaque jeudi de 16 h. à 19 h., leurs produits qui complètent les offres de fromagerie et de boucherie existantes.



➤ **Syndicat mixte intercommunal de gestion des déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE)**

Créé en 1990 et situé à Bellegarde, le SIDEFAGE exerce ses compétences de traitement des déchets auprès de 150 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie, représentant environ 300'000 habitants. En 2007, le SIDEFAGE a pris en charge le traitement d'environ 170 000 tonnes d'ordures ménagères et assimilés. Il est évident que l'on ne peut pas continuer à ce rythme là. Il y a urgence à réduire nos déchets. Cela passe nécessairement par une prise de conscience individuelle et collective quant aux choix que nous faisons lors de nos achats. Le saviez-vous ? : 30 % des emballages plastiques servent à emballer.....l'emballage !

En attendant, quelques consignes de tri du SIDEFAGE :

Pour les conteneurs papier/briques alimentaires/petits cartons :

Aplatir les emballages ; ne pas les remplir de papier

Laisser les bouchons sur les briques alimentaires

Pour les conteneurs plastiques/boîtes aluminium :

Aplatir les bouteilles dans le sens de la longueur (non pas dans le sens de hauteur) ; laisser les bouchons.

Pour les bombes aérosol, enlever le bouchon pression.

Ne pas mettre les boîtes de conserves « sales » (sauce tomate, raviolis). Important : ne pas gaspiller de l'eau pour laver les conserves ; les jeter à la poubelle.

Pour les conteneurs verre :

Pas d'ampoules ; pas de vaisselle cassée.

Nous pouvons également opter pour le compostage individuel qui permet de réduire d'environ de moitié le volume de nos poubelles.

➤ **Les composteurs arrivent :**

Début juin, sur proposition de la Commission Ordures Ménagères et Environnement de la CCAS, 500 composteurs individuels ont été commandés pour l'ensemble des 8 communes, dont 100 pour Arthaz Pont-Notre-Dame. La Communauté de Communes a décidé que chaque composteur resterait sa propriété et serait mis à disposition du particulier moyennant une cotisation unique de 15 €, le reste du coût étant pris en charge par la CCAS et le Conseil Général. Nous vous proposons donc de venir réserver le vôtre, en mairie, d'ici au 16 juillet 2009 au plus tard. La remise des composteurs se fera le 17 juillet de 17 h. à 19 h., à la salle communale. La cotisation sera réglée sur place par chèque uniquement. Une ambassadrice du tri du SIDEFAGE sera présente afin d'expliquer leur fonctionnement et leur utilisation et répondre à vos questions.

➤ **L'agence nationale de l'habitat - ANAH - peut subventionner vos travaux :**

- Vous êtes propriétaire bailleur d'un logement de plus de 15 ans : l'Anah attribue des subventions aux propriétaires privés qui réalisent des travaux d'amélioration de l'habitat

dans les logements destinés à être loués en tant que résidences principales pendant neuf ans.

- Vous êtes occupant d'un logement de plus de 15 ans : l'Anah attribue des subventions aux propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration de l'habitat dans leur résidence principale sous certaines conditions (nature des travaux et ressources du foyer).

Pour quels travaux :

Les travaux subventionnables sont ceux destinés à améliorer la sécurité, la salubrité, et l'équipement du logement, à économiser l'énergie, à adapter le logement pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment, fourniture et pose comprise.

Où se renseigner :

Tél : 04 50 33 79 60 ou 04 50 33 79 61

Délégation locale de l'Anah

DDE de Haute-Savoie

15, rue Henry Bordeaux

74998 Annecy Cedex 9

anah.dde-74@developpement-durable.gouv.fr

Infos pratiques

Message du Comité des fêtes

Samedi 19 septembre 2009, **TROTWOOD**, groupe de quatre musiciens et chanteurs, vous propose un spectacle entraînant mélangeant musique et chants traditionnels irlandais, anglais et américains. Présenté en français, avec gaîté, humour et parfois un brin de nostalgie, sur un fond musical, ce spectacle vous fera voyager au son des légendes, des



chansons de marins, des chansons à boire et airs de danse, de la musique irlandaise ancienne des siècles passés aux musiques plus récentes des pubs de Dublin. Le voyage se terminera aux Etats-Unis, avec un détour par le Far-West et les rythmes du banjo...

Une organisation du Comité des Fêtes. Renseignements au 06 72 77 67 66.

Quelques dates à noter pour le 3^{ème} trimestre :

1^{er} juillet 2009 : collecte du don du sang de 18h à 20h, salle communale

13 juillet 2009 : bal gratuit et feux d'artifice, salle communale

2 septembre 2009 : rentrée scolaire

29 août et 5 septembre 2009 : inscription aux activités de Familles Rurales et cantine,
de 10 h. à 12 h., salle de la bibliothèque

5 septembre 2009 : fermeture la pêche en Menoge, sous les Moulins

18 septembre 2009 : Assemblée Générale Familles Rurales à 19 h. 30 suivie d'un buffet,
salle restaurant scolaire

Cela s'est passé à Arthaz PND...

➤ Ateliers seniors :

Le 5 mai dernier s'est tenue en mairie une réunion animée par Mademoiselle Drevon, éducatrice sportive de l'association Siel Bleu, destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans. L'association Siel Bleu propose des ateliers « maintien de l'équilibre et prévention des chutes » financés par la Caisse régionale d'assurance maladie et les Centres Communaux d'Actions Sociales. Les membres du CCAS d'Arthaz en collaboration avec l'association Familles Rurales souhaitent proposer cette animation aux personnes de plus de 60 ans sur notre commune. Les objectifs de ces ateliers portent sur :

- ✓ L'amélioration des facteurs physiques pouvant influencer sur l'équilibre
- ✓ L'éducation à l'entretien à long terme
- ✓ L'éveil à la prévention

Les inscriptions se feront le 29 août et le 5 septembre auprès de Familles Rurales (coût par participant : 15 € les 20 séances). Elles se tiendront à la salle communale durant l'automne/hiver. Les jours et heures restent à définir. Les ateliers seront organisés uniquement si plus de dix inscriptions sont enregistrées.

➤ Assemblée Générale d'Arthaz-Sports :

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mai, l'ensemble du comité directeur et plusieurs membres du comité ont décidé de démissionner laissant ainsi provisoirement le club sans « tête ». Au bout d'un an, il a fallu à nouveau reconstruire et retrouver des bénévoles pour continuer d'encadrer nos jeunes et poursuivre l'aventure commencée en 1944. Grâce à la volonté des quelques membres restants et des nouveaux entrants, le club s'est restructuré et engagera des équipes dans l'ensemble des catégories jeunes et seniors sous la Présidence de M. Cédric Donche qui succède à M. Laurent Marin.

➤ **Fête médiévale :**

Le samedi 16 et le dimanche 17 mai a eu lieu la fête médiévale organisée par le Comité des Fêtes. Pour l'occasion, la place de l'église avait été transformée en village médiéval et l'on pouvait prendre un verre d'hypocras à la taverne, goûter la cuisse de taureau de Camargue à la broche concoctée par les Philistins de Peyrolles en Provence ou bien encore déguster crêpes, pâtisseries et glaces. Plusieurs artisans d'art étaient également présents, ainsi qu'un stand exposant des armes et armures du moyen-âge. Le samedi, le concours de maréchaux-ferrants a vu s'affronter une trentaine de jeunes apprentis dans différentes épreuves de forge et de ferrage. Toute la journée du dimanche, les animations se sont succédées : défilé historique (auquel ont participé plusieurs enfants de l'école, costumés), troubadours, ménestrels, cracheur de feu, démonstration de dressage de chevaux, jongleurs... un concert de musique médiévale a été joué dans l'église, suivi de joutes équestres durant lesquelles les chevaliers ont fait preuve d'habileté et d'adresse. Pour cette 3^{ème} édition, le soleil était au rendez-vous et le public est venu très nombreux.



➤ **Réunions publiques du 22 juin 2009 :**

Les Arthaziens étaient invités le 22 juin à deux réunions publiques, la première concernant la sécurisation de la RD 202, la seconde sur la présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de notre projet de PLU. Les personnes présentes ont pu questionner les intervenants présents sur ces deux points.



➤ **Fin d'année au Sou des Ecoles**

Le 16 mai dernier, le Sou des Ecoles a organisé son traditionnel marché aux fleurs. Le soleil était de la partie et de nombreux Arthaziens ont pu trouver un bel assortiment de fleurs et de légumes pour le potager. La brocante des enfants installée à côté des fleurs a remporté un vif succès.

Pour fêter la fin de l'année scolaire, petits et grands se sont retrouvés vendredi 26 juin dans la cour de l'école. Au programme : l'après midi, visite de la pisciculture de la Bédière, grâce à la participation de Raoul Jappel, trésorier des Amis du vieil Arthaz, et de Jean De Nale président de la société de pêche. Tout le monde a apprécié ces rencontres et rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain pour découvrir d'autres sites patrimoniaux de la commune. A 16 heures 30 tout ce petit monde s'est retrouvé dans la cour autour d'un bon goûter offert par le sou des Ecoles. Comme une grande récréation, la kermesse qui a suivi a remporté un vif succès. Vers 18 heures les parents ont pu apprécier le travail des plus petits qui ont présenté un magnifique spectacle de cirque. Ce bel après-midi s'est terminé par un barbecue, qui a réuni parents, enfants et enseignants. Une belle fête, avant un repos bien mérité.

Bilan des derniers mois écoulés par M. le Maire

Comme l'année dernière, à l'approche des vacances estivales, il me semble important de faire un point sur les sujets d'actualités. En effet, il est primordial pour notre équipe que vous soyez au cœur de votre information locale.

Je commencerai par le sujet phare qui est la **sécurisation de la route départementale 202**. Les travaux débuteront le 15 juillet et dureront pendant près de 8 mois. Ce projet continue la sécurisation des axes à forte circulation. Nous avons souhaité y intégrer les grandes tendances de notre politique environnementale et économique. Environnementale tout d'abord, l'éclairage public se fera au moyen de LED (Diodes électroluminescentes), ce qui permettra une diminution significative de la consommation électrique. La commune d'Arthaz PND sera d'ailleurs la première commune au niveau départemental à être équipée de ce système. Les trottoirs le long de la RD 202 et les parkings de l'auberge et de la boulangerie seront revêtus de goudron « vert » moins polluant et aussi résistant que le goudron classique actuellement utilisé.

Economique ensuite, notre volonté a été de remplacer et d'enfouir le plus possible de réseaux lors de ces travaux afin de ne pas avoir à recreuser en cas de casse due à la vétusté (ex. réseau d'eau datant de 1936). Ainsi ces travaux comprendront la pose du gaz naturel, l'enfouissement des lignes électrique et télécom, la création de fourreaux pour le futur passage de la fibre optique et le remplacement de la colonne d'eau.

Le projet de **maison intergénérationnelle** suit son cours, vous avez été nombreux à nous interroger sur le terme d'expropriation que nous avons employé sur le précédent bulletin. Il faut savoir que le terrain en face de la Mairie est à vendre et que nous avons fait une proposition financière correspondant au prix du marché, en aucun cas nous ne léserons les propriétaires.

Le maintien et le développement du **tissu associatif** sont une de nos priorités. Cette année, nous avons recentré notre budget subvention sur l'aide aux associations communales et intercommunales. En effet, nous avons arrêté de subventionner des associations externes pour donner plus de moyens aux associations qui animent notre village. Bien sûr, nous serons rigoureux sur la gestion et l'utilisation de ces subventions.

La construction de la **station de lavage** au niveau du rond-point est également au cœur de vos questions. Beaucoup d'entre vous ne comprennent pas que nous ayons autorisé sa construction. Je n'ai malheureusement pas eu d'autre choix que de signer l'arrêté de permis de construire malgré mon opposition au projet. Le certificat d'urbanisme, son renouvellement ainsi que le permis de construire ont été approuvés avant notre élection aux municipales de Mars 2008. Notre commune ne disposant pas de Plan Local d'Urbanisme, nous n'avons pas pu stopper le projet.

Pour conclure je tenais au nom de la municipalité à vous adresser nos remerciements pour votre participation active à la vie de la commune. Celle-ci se traduit par votre présence lors de réunions publiques, par votre mobilisation sur le dossier du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS). Cette mobilisation a permis la reclassification d'Arthaz PND dans la catégorie des villages ruraux. Elle a également fait évoluer les positions des municipalités d'Arbusigny et de Monnetier-Mornex-ESSERT-Salève, qui suivent maintenant notre position concernant le choix de la variante A et non la B (tracé passant par les bois de Loëx) pour le contournement d'Annemasse.

Le Maire, Cyril Pellevat

